

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024 AUT 166

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV 2024**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de la Société INABENSA en date du 18 juillet,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la Société INABENSA à occuper le domaine public route des Enrochements, rue des Dunes, rue Charles Leurette, rue Verte et rue du Pont de Pierre à Gravelines en raison des travaux sur les lignes à haute tension.

A U T O R I S E

Article 1 : L'installation de portiques bois de part et d'autre de la route des Enrochements, de la rue des Dunes, de la rue Charles Leurette, de la rue Verte et de la rue du Pont de Pierre à Gravelines.

Sous réserve :

- Que les lieux avoisinants et les trottoirs soient protégés.
- Que la sécurité des passants et des personnes à mobilité réduite soit assurée par :
 - Un passage suffisant entre l'emprise du portique et le bord de la voirie,
 - L'aménagement sur la voirie de l'espace nécessaire pour permettre un passage en sécurité avec balisage,
 - La mise en place d'une signalisation adaptée dirigeant les piétons et les personnes à mobilité réduite vers le trottoir opposé si nécessaire.

Article 3 : Ces dispositions seront appliquées **du 1^{er} au 31 août 2024**.

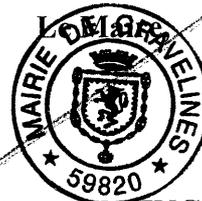
Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable sous réserve du respect du règlement communautaire.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 : La Société INABENSA, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gravelines, le 24 JUIL 2024

MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 24 JUIL. 2024



Bertrand RINGOT